



# Mérignac

18.03.2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Suppression de la navette Bordeaux - Orly : un déni de démocratie ?

**Après dix mois de silence, le Ministre des transports apporte une réponse au courrier que les élus du territoire avaient adressé au gouvernement en mai 2020. Jean-Baptiste Djebbari confirme l'arrêt brutal de la navette vers Orly du fait d'une alternative ferroviaire. Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole, pointe une décision unilatérale arrêtée sans concertation avec les élus locaux ni prise en compte des réalités économiques du territoire.**

La navette aérienne Bordeaux – Paris Orly a cessé de fonctionner en juillet 2020. En mai 2020, un courrier co-signé par les présidents de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la CCI, de Bordeaux Métropole et les maires de Bordeaux et Mérignac a été adressé au Premier Ministre Edouard Philippe. Deux autres courriers adressés à Jean Castex et à Emmanuel Macron ont suivi. Ils demandaient le maintien de la navette aérienne ainsi qu'une concertation locale. Le gouvernement n'a jamais apporté de réponse à ces lettres démontrant l'utilité de cette liaison pour l'agglomération bordelaise et la Gironde.

Dix mois après, le Ministre des transports Jean-Baptiste Djebbari vient d'adresser une réponse confirmant le principe de supprimer une ligne aérienne dès lors qu'une alternative ferroviaire de moins de 2h30 existe sur le territoire. Le Ministre des transports indique également que la liaison Bordeaux - Orly ne peut être maintenue du fait d'un faible taux de passagers en correspondance. Or, Orly demeure un hub important pour relier les Outre-mer et le Maghreb.

Jean-Baptiste Djebbari avait assuré en août 2020 dans les colonnes de Sud-Ouest qu'aucune décision ne serait prise sans concertation territoriale. La liaison aérienne s'est interrompue brutalement sans consultation auprès des élus et acteurs économiques locaux. La concertation est aujourd'hui remise entre les mains de la Préfète de Région et sera donc menée a posteriori du projet de loi initial « Climat et résilience » présenté en conseil des ministres le 10 février 2021. Cette absence de concertation initiale est un déni de démocratie.

Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole, rappelle l'importance stratégique de la navette pour tout le tissu économique local et notamment les grands donneurs d'ordre de la filière aéronautique qui ont choisi de s'implanter à Mérignac, en bord des pistes de l'aéroport, du fait de ces liaisons quotidiennes vers Orly. Demain, des entreprises pourraient remettre en cause leur choix de localisation : la décision unilatérale de supprimer la navette met en péril la compétitivité du territoire. Elle a également précipité la suppression de 200 emplois chez Air France et aggravé la situation économique de l'aéroport de Mérignac.

**Contact presse :** Virginie Bougant, Chargée de communication et des relations presse, 06 27 52 48 69  
[v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com)